Une pièce au cœur de deux épisodes de l'Évangile

Il existe des objets qui, bien qu'apparemment modestes, occupent une place importante dans l'histoire du christianisme. Le denier de Tibère en fait partie. Cette monnaie romaine en argent est traditionnellement associée à deux épisodes fondamentaux de l'Évangile : la question posée à Jésus au sujet du tribut dû à César et les trente pièces d'argent que Judas reçut en échange de sa trahison.

Mais s'agit-il réellement de la même monnaie ? Le denier de Tibère était-il bien la pièce que Jésus demanda à voir lorsqu'on lui posa la question du tribut ? Et les trente pièces d'argent reçues par Judas étaient-elles également des deniers de cet empereur ?

Pour répondre à ces questions, il faut distinguer ce que disent précisément les Évangiles, ce que nous apprend l'histoire et ce que l'archéologie et la numismatique permettent d'affirmer. Il faut également éviter de transformer des hypothèses plausibles en certitudes historiques.

Le denier de Tibère nous offre ainsi une occasion privilégiée de découvrir le contexte monétaire de la Palestine au temps du Christ et, surtout, de revenir sur l'enseignement spirituel contenu dans les paroles de Jésus : « Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu » (Mt 22, 21).

Tibère César : l'empereur au temps de Jésus-Christ

Pour comprendre l'importance de cette monnaie, il faut commencer par situer son émission dans son contexte historique.

Tibère César, dont le nom latin était Tiberius Caesar Augustus, fut empereur romain de l'an 14 à l'an 37 après Jésus-Christ. Il succéda à Auguste et gouverna l'Empire romain pendant les années de la vie publique de Notre Seigneur Jésus-Christ.

C'est donc sous son règne que se déroulèrent les principaux événements rapportés dans les Évangiles : la prédication du Christ, ses miracles, son entrée à Jérusalem, sa Passion, sa mort sur la Croix et sa Résurrection.

La Palestine était alors sous domination romaine. Bien que les autorités locales conservassent certaines prérogatives, le pouvoir impérial exerçait une influence déterminante sur la vie politique, administrative et économique de la région.

La présence romaine se manifestait notamment par les impôts, les soldats, les fonctionnaires

et la circulation des monnaies portant l'effigie de l'empereur.

Dans ce contexte, les pièces romaines n'étaient pas de simples instruments d'échange. Elles représentaient aussi l'autorité politique de celui dont le portrait et le nom figuraient sur leur surface.

Le denier de Tibère appartient précisément à cette réalité historique.

À quoi ressemblait le célèbre denier de Tibère ?

Le denier de Tibère était une monnaie romaine en argent, frappée principalement à l'atelier impérial de Lyon, dans les premières décennies du Ier siècle après Jésus-Christ.

Il est aujourd'hui connu des collectionneurs sous le nom de *Tribute Penny*, c'est-à-dire le « denier du tribut », en raison de son association traditionnelle avec l'épisode évangélique dans lequel Jésus est interrogé au sujet de l'impôt dû à César.

Cette monnaie présente généralement, sur son avers, le portrait de Tibère, la tête laurée tournée vers la droite, accompagné d'une inscription latine faisant référence à son autorité impériale.

Au revers figure une représentation féminine assise, traditionnellement identifiée à Livie, mère de Tibère et épouse d'Auguste, représentée sous les traits de la déesse de la Paix.

L'inscription du revers est :

PONTIF MAXIM

Il s'agit de l'abréviation de *Pontifex Maximus*, titre qui signifie « grand pontife » et qui désignait la plus haute fonction religieuse de l'État romain.

La monnaie réunissait donc, dans un espace très réduit, deux dimensions essentielles du pouvoir impérial : l'autorité politique et la dimension religieuse que l'empereur revendiquait dans le système romain.

Il convient toutefois de préciser que toutes les monnaies de Tibère ne présentaient pas exactement le même type iconographique et que l'expression « denier de Tibère » désigne un type monétaire bien connu, et non une pièce unique.

Son association avec l'épisode évangélique est ancienne et compréhensible du point de vue

chronologique. Mais cela ne signifie pas que nous puissions démontrer que Jésus avait précisément cette monnaie entre les mains.

Quelle monnaie Jésus a-t-il réellement demandée ? Une précision importante dans les Évangiles

L'épisode du tribut à César est rapporté par les trois Évangiles synoptiques : Matthieu, Marc et Luc.

Les pharisiens et les partisans d'Hérode cherchent à mettre Jésus en difficulté en lui posant une question politiquement délicate :

« Est-il permis, ou non, de payer le tribut à César ? » (Mt 22, 17).

La question est soigneusement construite. Si Jésus répond qu'il faut payer l'impôt, il risque de se mettre en opposition avec une partie du peuple juif, qui supporte difficilement la domination romaine. S'il répond qu'il ne faut pas le payer, ses adversaires pourront l'accuser de rébellion contre l'autorité impériale.

Jésus connaît leur intention et leur demande de lui montrer la monnaie du tribut.

C'est ici qu'apparaît une précision importante.

Dans l'Évangile selon saint Marc, nous lisons :

« Apportez-moi un denier, que je le voie » (Mc 12, 15).

Dans l'Évangile selon saint Luc, la demande est également explicitement formulée :

« Montrez-moi un denier. De qui porte-t-il l'effigie et l'inscription ? » (Lc 20, 24).

En revanche, saint Matthieu parle de la « monnaie du tribut » (Mt 22, 19), sans préciser explicitement qu'il s'agissait d'un denier.

Le terme grec employé par Marc et Luc est *dēnarion*, qui correspond au denier romain.

La Bible nous donne donc une indication claire : dans les récits de Marc et de Luc, Jésus demande bien un denier.

Mais une question demeure : était-ce nécessairement le denier de Tibère que nous connaissons aujourd'hui ?

La réponse doit être formulée avec prudence. Tibère était l'empereur au moment de la scène, et son denier circulait pendant cette période. Il constitue donc un candidat historiquement plausible. Cependant, aucun élément ne permet d'identifier avec une certitude absolue la pièce précise que Jésus a tenue dans sa main.

La tradition iconographique et numismatique a largement associé le denier de Tibère à cet épisode, mais cette association ne doit pas être confondue avec une preuve archéologique.

Le problème archéologique : les deniers circulaient-ils réellement en Judée ?

La question ne se limite pas à la chronologie.

Pour déterminer quelle monnaie Jésus a pu montrer, il faut également comprendre quelles pièces circulaient effectivement en Palestine au début du Ier siècle.

La Judée possédait un système monétaire complexe. On y trouvait des monnaies locales, des émissions de cités voisines, des pièces d'origine grecque et des monnaies romaines.

La présence de monnaies romaines dans la région est donc incontestable. Toutefois, la fréquence de circulation des deniers romains en Judée, et plus particulièrement à Jérusalem, fait l'objet de discussions entre spécialistes.

Certaines études numismatiques ont souligné que les deniers romains sont relativement peu nombreux dans les découvertes archéologiques de Judée antérieures à la première guerre judéo-romaine, qui commença en l'an 66 après Jésus-Christ.

Cette observation a conduit certains chercheurs à s'interroger sur la possibilité que la monnaie présentée à Jésus ait été une autre pièce d'argent, plutôt qu'un denier romain de Tibère.

Il faut néanmoins éviter une conclusion trop rapide.

Le fait qu'une monnaie soit peu représentée dans les découvertes archéologiques ne signifie pas qu'elle était absente de la circulation. Les découvertes ne constituent jamais un inventaire complet de toutes les monnaies utilisées à une époque donnée.

Les pièces pouvaient circuler entre différentes régions, être conservées, refondues, perdues ou utilisées dans des transactions dont les traces archéologiques sont aujourd'hui difficiles à retrouver.

Ainsi, la rareté relative des deniers romains dans certains ensembles archéologiques ne permet pas d'affirmer que Jésus n'a pas utilisé un denier de Tibère.

Elle invite simplement à ne pas considérer cette identification comme définitivement démontrée.

Une autre monnaie possible : l'hypothèse de l'argent d'Antioche

Parmi les hypothèses proposées par les chercheurs, l'une mérite une attention particulière.

Peter E. Lewis, dans son étude intitulée *The Denarius in Mark 12:15*, a examiné la possibilité que la monnaie montrée à Jésus ait été une émission d'argent d'Antioche, plutôt qu'un denier romain au sens strict.

Il s'est notamment intéressé à une monnaie connue sous la référence RPC I 4161, frappée à Antioche.

Cette hypothèse repose sur le contexte monétaire de la région et sur la possibilité que des monnaies d'argent émises dans les territoires orientaux de l'Empire aient été utilisées dans les transactions de la Palestine.

Antioche était une ville importante de l'Orient romain, dotée d'une activité économique considérable et de relations étroites avec les territoires voisins.

Il est donc plausible que des monnaies provenant de cette région aient circulé en Palestine.

Cependant, il faut souligner que cette proposition demeure une hypothèse numismatique. Elle ne constitue pas une identification certaine de la monnaie de l'Évangile.

Le texte de saint Marc parle bien d'un denier. Mais les chercheurs peuvent discuter de la manière dont ce terme était employé dans le contexte historique et économique de l'époque, ainsi que de la nature exacte de la pièce présentée.

Cette distinction est essentielle : la recherche historique peut proposer des explications

plausibles, mais elle ne doit pas présenter comme un fait établi ce qui demeure une interprétation.

S'agissait-il nécessairement d'un impôt qui devait être payé avec un denier ?

Une autre question mérite d'être examinée : le tribut évoqué dans l'Évangile devait-il obligatoirement être payé avec un denier romain ?

Il serait imprudent de répondre affirmativement sans nuance.

L'expression employée dans le récit renvoie au tribut dû à César, dans le contexte de la domination romaine. Cependant, les modalités concrètes de perception des impôts dans les provinces orientales pouvaient varier selon les périodes, les territoires et les administrations concernées.

Le chercheur Fabian E. Udoh, dans son ouvrage *To Caesar What Is Caesar's: Tribute, Taxes, and Imperial Administration in Early Roman Palestine*, étudie précisément les systèmes de tribut, d'impôts et d'administration impériale en Palestine au début de l'époque romaine.

Ses recherches invitent à examiner avec prudence certaines affirmations trop simples concernant la nature exacte de l'impôt, son mode de perception et la monnaie utilisée pour le payer.

Il ne faut donc pas supposer automatiquement que toute taxe romaine devait être acquittée exclusivement avec un denier.

Le récit évangélique ne cherche d'ailleurs pas à fournir un traité de fiscalité romaine. Il rapporte une confrontation dans laquelle Jésus révèle une vérité bien plus profonde que la simple question de la monnaie.

L'essentiel de son enseignement ne dépend pas de l'identification exacte de la pièce.

Les trente pièces d'argent de Judas : ce que dit réellement saint Matthieu

Nous arrivons maintenant à la seconde question : les trente pièces d'argent reçues par Judas étaient-elles des deniers de Tibère ?

L'Évangile selon saint Matthieu rapporte que Judas Iscariote se rendit auprès des grands prêtres et leur demanda :

« Que voulez-vous me donner, et je vous le livrerai ? » (Mt 26, 15).

Ils lui comptèrent alors trente pièces d'argent.

Le texte grec utilise l'expression *triákonta argýria*, qui signifie littéralement « trente pièces d'argent ».

Saint Matthieu ne précise pas la dénomination exacte de ces pièces.

Il ne dit pas qu'il s'agissait de deniers romains, encore moins de deniers de Tibère.

Il serait donc historiquement incorrect d'affirmer que Judas reçut précisément trente deniers de Tibère.

La monnaie utilisée pour cette transaction n'est pas identifiée explicitement dans l'Évangile.

Cette absence de précision est importante. Elle nous oblige à distinguer le récit biblique des reconstructions historiques proposées pour comprendre le contexte monétaire de l'époque.

La somme de trente pièces d'argent est certaine dans le texte évangélique. Leur identification numismatique, en revanche, ne l'est pas.

Les sicles de Tyr : Judas a-t-il reçu cette monnaie ?

Parmi les hypothèses proposées, les sicles de Tyr occupent une place importante.

Il s'agissait de monnaies d'argent frappées dans la région de Tyr, connues pour leur teneur élevée en argent et pour leur poids relativement stable.

Ces pièces avaient une importance particulière dans le contexte religieux et économique de la Judée.

En effet, le sicle de Tyr était associé aux paiements liés au Temple de Jérusalem, notamment à l'acquittement de l'impôt du Temple.

Cette monnaie était appréciée pour la qualité et la régularité de son argent. Elle constitue donc une candidate plausible lorsqu'on cherche à identifier les pièces d'argent utilisées dans

les transactions importantes de la Palestine au Ier siècle.

Certains auteurs ont ainsi proposé que les trente pièces reçues par Judas aient pu être des sicles de Tyr.

Mais il faut être précis : nous ne possédons aucune preuve décisive permettant de démontrer que les pièces de Judas étaient effectivement des sicles de Tyr.

Il s'agit d'une hypothèse historique, cohérente avec le contexte monétaire de l'époque, mais non d'une certitude.

Il convient également de ne pas confondre les trente pièces de Judas avec l'impôt du Temple.

Le livre de l'Exode établit une contribution d'un demi-sicle pour le service du sanctuaire (Ex 30, 13). Cette prescription appartient au contexte de l'entretien du sanctuaire et ne permet pas, à elle seule, d'identifier les pièces utilisées pour rémunérer Judas.

La distinction entre ces différentes opérations financières doit être conservée.

Trente pièces d'argent : le lien avec le prophète Zacharie

Si la dénomination exacte des pièces reste incertaine, leur nombre possède une signification biblique particulièrement importante.

Les trente pièces d'argent rappellent un passage du livre de Zacharie :

« Ils pesèrent mon salaire : trente pièces d'argent » (Za 11, 12).

Dans le récit prophétique, cette somme est présentée de manière ironique et méprisante : elle représente le prix dérisoire accordé à celui qui exerce une mission de berger.

Le passage suivant évoque le geste de jeter cet argent dans la maison du Seigneur :

« Jette-le au potier, ce prix magnifique auquel ils m'ont apprécié ! » (Za 11, 13).

L'écho avec le récit de la Passion est frappant.

Judas reçoit trente pièces d'argent pour livrer Jésus. Après avoir pris conscience de son acte, il retourne l'argent aux grands prêtres, puis le jette dans le Temple (Mt 27, 3-5).

Matthieu rapporte ensuite que les grands prêtres utilisent cet argent pour acheter le champ du potier, destiné à la sépulture des étrangers.

L'évangéliste interprète explicitement ces événements à la lumière des Écritures et les associe à une prophétie, en attribuant la citation à Jérémie (Mt 27, 9-10).

Le passage présente un lien particulièrement reconnaissable avec Zacharie 11, tout en pouvant faire écho à d'autres textes prophétiques, notamment à certains passages de Jérémie.

Ce qui importe ici est la signification théologique de l'événement : la trahison du Messie s'inscrit dans une histoire de rejet, de mépris et de refus de la mission divine.

Les trente pièces d'argent ne sont donc pas simplement une somme d'argent. Elles deviennent, dans le récit évangélique, le symbole du prix dérisoire auquel les hommes peuvent estimer Celui qui est pourtant le Seigneur de la vie.

La monnaie du tribut et les pièces de Judas pouvaient-elles être identiques ?

Nous pouvons maintenant répondre à la question initiale.

Le denier demandé par Jésus dans l'épisode du tribut et les trente pièces d'argent reçues par Judas appartenaient-ils à la même catégorie monétaire ?

Nous ne pouvons pas l'affirmer.

Dans les récits de Marc et de Luc, Jésus demande explicitement un denier. La monnaie de Tibère constitue une identification traditionnelle et historiquement plausible, puisque cet empereur régnait au moment des événements.

Cependant, l'identification de la pièce exacte demeure incertaine, et certaines hypothèses proposent d'autres émissions d'argent, notamment celles d'Antioche.

Quant aux trente pièces de Judas, saint Matthieu ne précise pas leur dénomination. Elles ont pu être des sicles de Tyr ou d'autres monnaies d'argent en circulation à cette époque, mais aucune identification ne peut être présentée comme certaine.

Il faut donc éviter de confondre deux épisodes distincts et deux indications bibliques

différentes.

Dans le premier, le texte parle d'un denier. Dans le second, il parle de trente pièces d'argent.

Rien ne permet de démontrer que ces monnaies étaient identiques.

Cette prudence historique ne diminue en rien la portée des récits évangéliques. Elle permet au contraire de mieux comprendre ce qu'ils disent réellement, sans leur attribuer des précisions qu'ils ne contiennent pas.

L'image de César et l'image de Dieu : la véritable signification du denier

L'enseignement de Jésus dans l'épisode du tribut dépasse largement la question de l'impôt.

Après avoir demandé à ses interlocuteurs de lui montrer la monnaie, Jésus leur pose cette question :

« De qui est cette effigie et cette inscription ? » (Mt 22, 20).

Ils répondent : « De César. »

Jésus prononce alors cette parole devenue l'une des plus célèbres de l'Évangile :

« Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu » (Mt 22, 21).

La réponse du Christ est d'une profondeur extraordinaire.

La monnaie porte l'image de César. Elle appartient à l'ordre économique et politique de l'Empire, et elle manifeste l'autorité de celui qui y a fait inscrire son nom.

Mais l'homme porte une autre image : celle de Dieu.

Le livre de la Genèse nous enseigne :

« Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa » (Gn 1, 27).

Cette vérité donne à la réponse de Jésus une dimension qui dépasse toutes les circonstances politiques de son époque.

L'empereur peut réclamer le tribut correspondant à son autorité temporelle. Mais Dieu réclame ce qui lui appartient en propre : le cœur, l'âme et toute la vie de l'homme.

L'argent porte l'effigie de César, mais l'homme porte l'image de Dieu.

C'est pourquoi aucune autorité terrestre ne peut prétendre posséder l'homme de manière absolue.

Le pouvoir politique possède une légitimité réelle dans son ordre propre, mais il n'est ni absolu ni supérieur à la loi divine.

La doctrine catholique enseigne que l'autorité doit être exercée au service du bien commun et dans le respect de la loi morale. Le Catéchisme de l'Église catholique rappelle que l'autorité politique trouve sa légitimité dans l'ordre moral et qu'elle doit respecter les droits fondamentaux de la personne humaine (CEC 1897-1904).

Il rappelle également que le citoyen n'est pas obligé en conscience d'obéir aux prescriptions des autorités civiles lorsqu'elles sont contraires aux exigences de l'ordre moral, aux droits fondamentaux des personnes ou aux enseignements de l'Évangile (CEC 2242).

Les Apôtres eux-mêmes l'ont exprimé avec une clarté sans équivoque :

« Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes » (Ac 5, 29).

Le denier devient ainsi une véritable leçon sur la distinction entre le pouvoir temporel et la souveraineté divine.

Judas et la tentation de vendre ce qui n'a pas de prix

L'épisode des trente pièces d'argent nous conduit à une autre réflexion, plus douloureuse encore.

Judas ne vend pas simplement un homme. Il livre Celui qui l'a appelé, qui l'a choisi parmi les Douze et qui lui a confié une place dans son intimité.

Il connaît Jésus. Il a entendu ses enseignements. Il a été témoin de ses miracles. Il a partagé sa vie pendant les années de son ministère public.

Et pourtant, il le livre pour de l'argent.

L'Évangile ne nous présente pas Judas comme un personnage dont la faute serait simplement économique. Sa trahison est d'abord une rupture spirituelle, un abandon de la fidélité et une soumission à une tentation qui finit par l'emporter.

L'argent n'est pas mauvais en lui-même. Il peut être utilisé pour le bien, pour soutenir les familles, aider les pauvres, construire des œuvres utiles et accomplir de nombreuses tâches nécessaires à la vie humaine.

Le problème apparaît lorsque l'argent cesse d'être un moyen et devient une fin, lorsqu'il occupe la place qui revient à Dieu.

Saint Paul avertit :

« Car la racine de tous les maux, c'est l'amour de l'argent » (1 Tm 6, 10).

Il ne condamne pas la possession des biens matériels en tant que telle, mais l'attachement désordonné qui conduit l'homme à placer sa confiance et son espérance dans les richesses.

Judas incarne précisément ce danger : celui de préférer un avantage matériel immédiat à la fidélité envers le Christ.

La question nous concerne donc tous.

Combien de fois l'homme est-il tenté de sacrifier sa conscience, ses principes, sa foi ou sa fidélité à Dieu pour obtenir un avantage, éviter une difficulté ou satisfaire un désir ?

La trahison ne commence pas toujours par un acte spectaculaire. Elle peut commencer par de petites concessions, par l'habitude de négocier avec sa conscience, par le silence devant le mal ou par l'acceptation de ce que nous savons être contraire à la vérité.

Les trente pièces d'argent de Judas deviennent alors un avertissement permanent.

Il existe des réalités qui n'ont pas de prix, et la fidélité au Christ en fait partie.

Le denier de Tibère et le chrétien de notre temps

L'histoire du denier de Tibère ne doit pas rester une simple curiosité numismatique.

Elle nous rappelle que la vie chrétienne se déroule dans le monde réel, au milieu des obligations civiles, des responsabilités économiques et des exigences de la vie sociale.

Jésus ne demande pas à ses disciples de nier l'existence des autorités temporelles ni de se soustraire systématiquement à leurs obligations légitimes.

Mais il leur enseigne que Dieu demeure au-dessus de toute puissance humaine.

Le chrétien peut vivre dans une société, participer à ses institutions, exercer une profession, payer ses impôts et contribuer au bien commun. Toutefois, il ne peut jamais renoncer à sa conscience chrétienne ni placer une autorité terrestre à la place de Dieu.

C'est ici que la parole du Christ conserve toute son actualité.

Dans une époque où les pressions sociales, économiques, politiques et culturelles peuvent parfois entrer en conflit avec la foi, le chrétien doit se souvenir de ce qui lui appartient véritablement.

Il peut rendre à César ce qui est à César, mais il ne peut jamais rendre à César ce qui appartient à Dieu.

Aucune richesse ne peut acheter la vérité. Aucun pouvoir ne peut abolir la loi divine. Aucune convenance sociale ne peut justifier l'abandon volontaire de la foi.

La pièce de monnaie porte l'image d'un empereur mort depuis des siècles. L'homme, lui, porte l'image du Dieu vivant.

C'est cette différence qui doit guider toute notre existence.

Conclusion : une monnaie, deux trahisons possibles et une vérité éternelle

Le denier de Tibère demeure l'une des monnaies les plus célèbres associées à l'histoire du Christ. Son portrait impérial nous ramène à l'époque de la domination romaine en Palestine et à l'épisode dans lequel Jésus fut interrogé sur le tribut dû à César.

Il est historiquement plausible que le denier de Tibère ait été la monnaie montrée à Jésus, mais nous ne pouvons pas le démontrer avec une certitude absolue. D'autres émissions monétaires, notamment celles d'Antioche, ont également été proposées comme possibilités.

De même, les trente pièces d'argent reçues par Judas ne peuvent pas être identifiées avec certitude comme des deniers de Tibère. Les sicles de Tyr constituent une hypothèse possible,

mais l'Évangile ne précise pas leur dénomination.

Cette distinction entre les faits bibliques et les hypothèses historiques est indispensable pour aborder sérieusement la question.

Mais au-delà de la numismatique, deux enseignements spirituels demeurent.

Le premier est celui de la souveraineté de Dieu : l'homme peut rendre à César ce qui relève de l'ordre temporel, mais il doit rendre à Dieu toute sa vie, car il a été créé à son image.

Le second est celui de la fidélité : Judas a accepté trente pièces d'argent en échange de Celui qui est infiniment précieux. Son geste nous rappelle que l'on peut perdre son âme en échange de biens qui ne sont que passagers.

Le denier porte l'image de César. L'homme porte l'image de Dieu.

Et cette image, aucune puissance humaine, aucune richesse et aucune monnaie ne pourra jamais l'effacer.

Sources historiques, bibliques et documentaires

- **Évangile selon saint Matthieu** : 22, 15-22 ; 26, 14-16 ; 27, 3-10.
- **Évangile selon saint Marc** : 12, 13-17.
- **Évangile selon saint Luc** : 20, 20-26.
- **Livre de la Genèse** : 1, 27.
- **Livre de l'Exode** : 30, 11-16.
- **Livre de Zacharie** : 11, 12-13.
- **Actes des Apôtres** : 5, 29.
- **Première épître à Timothée** : 6, 10.
- **Catéchisme de l'Église catholique** : 1897-1904 et 2242.
- **Peter E. Lewis**, *The Denarius in Mark 12:15*.
- **Fabian E. Udoh**, *To Caesar What Is Caesar's: Tribute, Taxes, and Imperial Administration in Early Roman Palestine*.
- **Warren Carter**, « The Things of Caesar: Mark-ing the Plural (Mark 12:13–17) », 2014.
- **Roman Provincial Coinage (RPC)** : référence RPC I 4161, relative à une émission monétaire d'Antioche.